

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DVC-ART-2016-004-R-1
Direction de la vie communautaire
Service des arts et de la culture
Objet : Demandes de subventions auprès du gouvernement fédéral (Parcs Canada) et du gouvernement provincial pour la restauration du plan de halage et des quais du Lieu historique national du Canada du chantier A.C. Davie
Date : 26 janvier 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La Ville de Lévis souhaite restaurer et mettre en valeur le plan de halage et les quais du Lieu historique national du chantier A.C. Davie. Il s'agit d'un projet qui est inscrit au programme triennal d'immobilisations pour une réalisation en 2017-2018-2019.

Par sa résolution CE-2014-07-78, le comité exécutif autorisait que des démarches soient entreprises auprès des gouvernements supérieurs et d'éventuels partenaires privés afin de valider les potentiels de financement pour la réalisation de ce projet qui permettra de sensibiliser la population à la valeur de ce patrimoine maritime. La Ville de Lévis est toujours en démarche auprès des deux paliers de gouvernement pour une contribution financière pour la réalisation de ce projet.

Ce projet est actuellement estimé à 16,6 M\$. Le plan de financement envisagé prévoit une contribution tripartite des paliers de gouvernement (fédéral, provincial, municipal) pour un montant total de 15,6 M\$ réparti en trois parts égales de 5,2 M\$ chacune. La participation financière des entreprises privées et du grand public est également prévue dans le cadre d'une campagne de financement qui serait orchestrée par Les Compagnons du chantier A.C. Davie pour un montant de 1 M\$.

Comme les travaux seront réalisés sur un lieu historique national du Canada, le partenaire de premier plan au sein du gouvernement fédéral est l'Agence de Parcs Canada dont le mandat est *de protéger et de mettre en valeur les endroits d'importance historique nationale et de favoriser chez le public leur connaissance, leur appréciation et leur jouissance de manière à assurer l'intégrité commémorative de ces lieux pour les générations d'aujourd'hui et de demain.*

Le *Programme de partage des frais* de Parcs Canada pour les lieux historiques nationaux contribue à assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral ou qui ne sont pas administrés par ce dernier en octroyant des contributions financières.

Au niveau du gouvernement du Québec, le projet pourrait être soumis dans le programme *Stratégie maritime – Volet tourisme*. Ce volet du programme vise le développement et le renforcement de l'offre touristique québécoise pour les visiteurs du Québec et des marchés extérieurs.

La présente fiche de prise de décision vise à autoriser le chef du Service des arts et de la culture à déposer des demandes de subvention pour la restauration et la mise en valeur du plan de halage et des quais du Lieu historique national du Canada du chantier A.C. Davie dans le cadre du *Programme de partage des frais* de Parcs Canada et dans le cadre du programme *Stratégie maritime – Volet tourisme*, ou de tout autre programme fédéral ou provincial dans lequel ce projet pourrait s'inscrire.

Il est à noter que dans l'éventualité où la Ville de Lévis recevait une réponse favorable du gouvernement fédéral, il y aura lieu de faire une demande de décret au gouvernement du Québec avant d'accepter cette subvention. Cette demande doit se faire après avoir reçu la confirmation de subvention.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Résolution du conseil de la Ville :

22 février 2016

Dépôt des demandes de subvention :

à compter de février 2016 selon les dates de dépôt des programmes de subvention

1 de 3

FPD DVC-ART-2016-004-R-1

Demandes de subventions auprès du gouvernement fédéral (Parcs Canada) et du gouvernement provincial pour la restauration du plan de halage et des quais du Lieu historique national du Canada du chantier A.C. Davie

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2016	2017	2018
------------------------------	----------	------	------	------

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2015 / 01 / 26

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Il a été demandé que la présente fiche de prise de décision soit à l'ordre du jour du conseil de la Ville du 22 février 2016.

PERSONNES CONSULTÉES

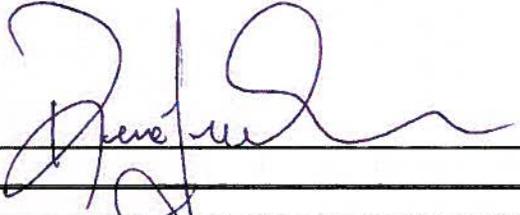
Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Christian Tanguay, Directeur des communications	27 janvier 2016	Information à l'égard du contenu de la présente demande.

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la chef du Service des arts et de la culture à déposer des demandes de subvention pour la restauration et la mise en valeur du plan de halage et des quais du Lieu historique national du Canada du chantier A.C. Davie. Cette demande s'inscrirait dans le cadre du *Programme de partage des frais* de Parcs Canada, du programme Stratégie maritime - Volet tourisme ou de tout autre programme fédéral ou provincial, et ce, conditionnellement à une participation financière de la part des gouvernements fédéral et provincial équivalente à celle de la Ville de Lévis.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Nathalie Ouellet</u>		Titre d'emploi : <u>Chef du Service des arts et de la culture</u>	
Recommandé par :			
Nathalie Ouellet, chef de service 			
Service des arts et de la culture			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : <u>27 01 2010</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :



Date :

16,01,29